

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 8 avril 2025 à Avoriaz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard, VERNET Josette, LEFANT Myriam et BÉARD Patrick
<u>Les Gets :</u>	VINET Philippe et MARTEL Mireille
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérard (DT)
<u>Lullin :</u>	VUATTOUX Rémy
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc

Procurations :

DEGENEVE Alain (Lullin) à VUATTOUX Rémy (Lullin)
MUTILLOD Christophe (Les Gets) à BERGER Jean-François (Morzine)
BERNAZ Célia (Bellevaux) à LOMBARD Gérard (DT Reyvroz)
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) à TRABICHET Yannick (DT Vailly)
VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux) à MENOUD Jean-François (DT La Baume)
LEFANT Myriam (Morzine) à ANTHONIOZ Élisabeth (Morzine) *jusqu'à son arrivée*
VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps) à VINET Philippe (Les Gets)
CHALENÇON William (Saint Jean d'Aulps) à MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand)

Délégués excusés :

CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps), VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), MUTILLOD Christophe (Les Gets), VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux), BERNAZ Célia (Bellevaux), REY Emmanuel (Bellevaux), DEGENEVE Alain (Lullin), MAUVAIS Joël (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), GRENAT Maryse (DT La Forclaz) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués présents sans droit de vote :

Sylvie BOYAT (DS Seytroux) et Andrée CORNIER (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

Stéphane PUGIN-BRON (Directeur) et Charles-Henri MONTET (Responsable administratif)

Secrétaire de séance : Gérard LOMBARD

Date de convocation : 8 avril 2025



1- Présentation de l'état des indemnités des élus communautaires en 2024

La loi dite « Engagement et proximité » impose que les conseillers municipaux et communautaires connaissent le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions. Cette mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, devant l'organe délibérant d'un état des indemnités brutes perçus par chaque élu l'année précédente, avant que soit examiné le budget primitif. Pour un conseiller communautaire, cet état vise uniquement les indemnités relatives aux mandats et fonctions que les élus communautaires occupent en qualité de conseiller communautaire, les indemnités qu'il perçoit au titre de son mandat de conseiller municipal, départemental ou régional, n'ont pas à y figurer.

Madame la Présidente présente le tableau récapitulant les indemnités versées au titre de l'année 2024. Elle précise que figure dans ce tableau l'ancien exécutif qui a officié jusqu'aux élections du 26 mars 2024.

Nom de l'élu	Fonction	Pourcentage de l'IB terminal	Montant de l'indemnité brute mensuelle	Montant de l'indemnité brute totale – 2024
Yannick TRABICHET	Présidente de la CCHC	33,30%	1 368,80 €	13 243,26 €
	ex 6 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC	13,65%	561,09 €	
Philippe VINET	1 ^{er} Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	5 447,11 €
	ex conseiller délégué	6,82%	280,34 €	
Christophe MUTILLOD	2 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 752,06 €
	ex 8 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	561,09 €	
	Vice-président au SIAC	11,52%	473,53 €	
Jean-Claude MORAND	3 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 251,93 €
	ex 8 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	561,09 €	
	Vice-président au STOC	11,81%	482,55 €	
Jean-Louis VUAGNOUX	4 ^{ème} Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 251,93 €
	ex 4 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	561,09 €	
Gérald LOMBARD	5 ^{ème} Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 251,93 €
	ex 2 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	561,09 €	
Sophie MUFFAT	6 ^{ème} Vice-présidente de la CCHC	13,29%	546,29 €	7 852,61 €
	ex 3 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC	13,65%	561,09 €	
Maryse GREMAT	7 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC	13,29%	546,29 €	4 643,47 €
Henri-Victor TOURNIER	8 ^{ème} Vice-président de la CCHC	13,29%	546,29 €	6 251,93 €
	ex 7 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	561,09 €	
Jean-Claude DENNÉ	9 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,29%	546,29 €	6 251,93 €
		13,65%	561,09 €	
William CHALENCON	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	1 712,07 €
Jean-François MENOUD	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	2 515,71 €
		6,82%	280,34 €	
Jean-François MUFFAT	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	1 712,07 €
Jean-François BERGER	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	4,90%	201,42 €	1 712,07 €
Fabien TROMBERT	ex-Président de la CCHC	36,00%	1 470,93 €	4 242,06 €

2- Finances

2.1- Subventions 2025 aux associations (hors écoles de musique et crèches)

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de voter, comme chaque année, les subventions aux associations et autres organismes intervenant dans le champ des compétences de la CCHC, excepté pour les crèches et les écoles de musique pour lesquelles une délibération a déjà été prise en janvier et une autre sera prise en juin ou juillet en fonction des besoins réels. Les dossiers déposés par les associations ont été examinés par la commission « Stratégie financière ». Des pièces complémentaires ont été demandées à plusieurs associations afin de compléter leurs dossiers. Charles-Henri MONTET précise que l'ADMR de la Vallée d'Aulps a retiré sa demande de subvention 2025 considérant qu'elle avait une réserve financière suffisante.

Concernant les deux collèges pour lesquels il est versé une aide par élève, il sera demandé au principal du collège de Saint Jean d'Aulps et au directeur du collège privé de Bellevaux de venir présenter leur programme d'activité en Bureau avant de voter leur subvention.

Madame la Présidente souligne qu’il conviendra au conseil communautaire issu des élections de 2026 de se repositionner sur la question des subventions et du périmètre exact des associations éligibles. Philippe VINET ajoute qu’une réflexion devra être également menée sur l’éligibilité des associations ayant des salariés, la base devant rester le bénévole.

Madame la Présidente propose de voter uniquement les subventions pour les associations ayant un dossier complet, une délibération complémentaire sera prise lors du conseil de mai ou de juin pour les associations ayant complété leur dossier.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, décide d’attribuer les subventions suivantes au titre de l’année 2025 :

• Sporting Club Morzine Vallée d’Aulps	30 000 €
• FC Brevon	10 000 €
• OT Morzine (Trail des Hauts-Forts)	500 €
• Comité des Fêtes de Reyvroz (Trail de Reyv’)	500 €
• Béréts Attablés (KMV)	500 €
• Ametya	9 000 €
• Secours en Montagne – section Morzine	4 000 €
• Secours en Montagne – section Brevon	1 800 €
• Secours en Montagne – section St Jean d’Aulps	500 €
• Sourire et Main Tendue	400 €
• Association du Musée de la Musique Mécanique	
◦ subvention fonctionnement :	34 000 €
◦ subvention manifestations :	45 000 €
• Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry	500 €
• MJC du Brevon	8 500 €

2.2- Petite enfance - nouveau dispositif d’aides au démarrage pour les Maisons d’Assistants Maternels
Une délibération du conseil communautaire du 26 mai 2015 fixe les modalités de l’aide au démarrage apportée par la CCHC aux MAM (Maisons d’Assistants Maternels). L’aide apportée est de 300 € par agrément, hors périscolaire, 200 € la première année et 100 € la seconde année.
Gérald LOMBARD, vice président en charge des affaires sociales, propose de revoir ce dispositif d’aides et d’attribuer aux associations concernées une aide au démarrage d’un montant forfaitaire maximum de 4 000 €, sachant que le montant définitif sera fixé en fonction des dépenses et recettes présentées par l’association et en tenant compte des autres aides publiques perçues par la MAM.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, décide de fixer l’aide au démarrage pour les Maisons d’Assistants Maternels à 4 000 € dans les conditions présentées par le vice-président.

2.3- Constatation de la prescription quadriennale pour la libération de retenues de garantie
Charles-Henri MONTET annonce que compte tenu du délai de prescription quadriennale qui s’applique pour les créances à l’encontre des personnes publiques, certaines retenues de garanties pratiquées en matière de marchés publics ne peuvent plus être libérées. Ces retenues concernent l’entreprise ENGECO SOCIETA COOPERATIVA pour un montant total de 19 596,78 €. Il est proposé au conseil de constater la prescription et de comptabiliser le montant de ces retenues en recettes exceptionnelles.

Le conseil communautaire, à l’unanimité,

- constate la prescription quadriennale des retenues de garanties de l’entreprise Engeco,
- décide de comptabiliser ce montant en recettes exceptionnelles.

3- Démonstration du nouvel engin de collecte des déchets d’Avoriaz

Jean-Claude MORAND, vice-président en charge des déchets, invite les élus communautaires à se déplacer en dehors de la salle pour assister à une démonstration du nouvel engin de collecte des déchets. Il s’agit d’un engin spécifiquement adapté à la collecte d’Avoriaz ce qui explique son coût élevé : 1 030 000 € TTC. Opérationnel depuis début février 2025, il est plus léger que l’ancien, plus maniable, moins polluant, moins bruyant et consomme deux fois moins de carburant que l’ancien.

Myriam LEFANT rejoint la séance à l'issue de cette démonstration.

4- Personnel – modification de l'emploi saisonnier d'écogarde

Par délibération en date du 11 mars 25, le conseil a créé un emploi non permanent d'écogarde pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 1^{er} juin au 31 août 2025.

Toutefois, pour tenir compte des impératifs du recrutement en cours, il est proposé d'ouvrir le poste du 1^{er} juin au 15 septembre 2025 sans toutefois que le CDD ne puisse excéder 3 mois.

Cette modification n'a pas d'impact budgétaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification de poste.

5- Marchés publics

5.1- Marchés publics attribués par la Présidente au vu de sa délégation

- Mission Ordonnancement et Pilotage de Chantier (OPC) pour la construction de la maison de l'intercommunalité
 - titulaire : RELPIA INGÉNIERIE
 - montant : 37 900 €
- Prestations topographiques et foncières sur 4 ans
 - lot 1 : prestations topographiques
 - titulaire : Carrier
 - Montant DQE : 57 830 € HT avec un max de 120 000 €
 - lot 2 : prestations foncières
 - titulaire : Carrier
 - montant DQE : 35 953 € HT avec un max de 80 000 €

5.2- Attribution du marché de travaux d'entretien des accotements

Il s'agit des prestations de fauchage et de débroussaillage de la voirie de la Communauté de Communes de Haut-Chablais. Le marché, qui fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour une période de 1 an renouvelable 3 fois, est alloté en 5 lots.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu les offres suivantes (il est rappelé que le conseil ne peut revenir sur l'attribution d'un marché par la CAO, il doit juste autoriser, ou pas, la Présidente à signer ce marché) :

- lot n° 1 : Commune de Morzine
 - titulaire : Girard Desprolet pour un montant du DQE de 47 000 € HT
- lot n° 2 : Commune des Gets
 - titulaire : Girard Desprolet pour un montant du DQE de 46 600 € HT
- lot n° 3 : Communes de Bellevaux, Vailly et Reyvroz
 - titulaire : Salaz pour un montant du DQE de 48 840 € HT
- lot n° 4 : Communes de Montriond, La Côte d'Arbroz, La Baume et La Vernaz
 - titulaire : Salaz pour un montant du DQE de 48 840 € HT
- lot n° 5 : Communes d'Essert-Romand, Seytroux, Le Biot et La Forclaz
 - titulaire : Girard Desprolet pour un montant de DQE de 48 400 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer ce marché.

5.3- Attribution du marché de travaux de signalisation horizontale

La présente consultation concerne les travaux pour la réfection ou la création de la signalisation horizontale sur la voirie de la Communauté de Communes de Haut-Chablais sur :

- ✓ les voies communales,
- ✓ les pistes cyclables,
- ✓ les voies départementales en agglomération,
- ✓ les places publiques,
- ✓ les parcs de stationnement



Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé pour une période de 1 an renouvelable 3 fois.
Le marché est divisé en 2 lots et le Bureau du 4 avril propose au conseil les attributions suivantes :

- lot 1 : commune de Morzine (estimé à 120 000 € HT annuel)
 - titulaire : Signature pour un montant du DQE de 276 309,50 € HT avec un maximum de 480 000 € HT
- lot 2 : autres communes de la CCHC (estimé à 100 000 € HT annuel)
 - titulaire : Proximark pour un montant du DQE de 288 096,00 € HT avec un maximum de 400 000 € HT

Philippe VINET pose la question de la possibilité d'une sous-traitance par les attributaires car il a vu la société Alp Marquage intervenir sur sa commune récemment. Charles-Henri MONTET répond que c'est tout à fait possible mais que les sous-traitants doivent au préalable être agréés par le maître d'ouvrage. Par contre, il est étonnant qu'une société intervienne avant la notification du marché.

Nota post réunion : la société Alp Marquage est bien intervenue en mars aux Gets mais dans le cadre du marché précédent qui s'achevait fin mars 2025 et en étant un sous-traitant déclaré par l'attributaire.

Patrick BÉARD souligne la nécessité d'une intervention en amont de la saison touristique ce qui avait été difficile l'année précédente. Stéphane PUGIN-BRON précise que l'attribution des deux lots à deux sociétés différentes devraient faciliter l'intervention en amont de la saison touristique d'été dans les stations.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à l'avis du Bureau et autorise la Présidente à signer ce marché.

6- Environnement

6.1- Déchets - signature de conventions avec les éco-organismes

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité d'autoriser Madame la Présidente à signer les diverses conventions avec les éco-organismes qui apportent des soutiens à la collectivité. En effet, la délibération actuelle prise en 2020 mentionne le nom de l'ancien président.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les diverses conventions avec les éco-organismes.

6.2- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité syndical du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie

Par délibération en date du 10 septembre 2024, le conseil a approuvé le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie. Il convient désormais de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du syndicat mixte.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- délégué titulaire : William CHALENÇON
- délégué suppléant : Henri-Victor TOURNIER

7- Lecture publique - mise en place de conventions entre les communes et la CCHC

Madame la Présidente rappelle que lors du conseil du 11 mars, il avait été proposé que chaque commune signe avec la CCHC une convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique. Cette convention qui recense et clarifie les différentes obligations de chaque partie (communes et CCHC) a suscité des débats notamment en ce qui concerne la poursuite ou non du versement de la contrepartie financière liée à la mise en place de la gratuité sur Morzine, Les Gets et Bellevaux. Le conseil municipal de Morzine ayant maintenu sa demande de poursuite de ce versement, elle propose au conseil de valider les conventions présentées le 11 mars mais en maintenant la contrepartie financière pour la commune de Morzine et, dans un souci d'équité, de maintenir également la contrepartie financière pour Les Gets et Bellevaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les conventions de lecture publique avec les communes selon les modalités présentées par la Présidente.



8- MSP du Brevon - signature d'un bail professionnel avec un dentiste

Gérald LOMBARD, vice-président aux affaires sociales, annonce que les travaux d’extension de la MSP du Brevon viennent de s’achever. Les réserves seront levées pour le 2 mai 2025. Afin que le dentiste puisse prendre possession de ses locaux et les aménager, il convient de passer avec lui un bail à compter du 5 mai 2025. Il est proposé un bail de 9 ans, contre 6 pour les autres baux en cours dans les deux MSP, afin qu’il puisse amortir sur plus de temps l’important investissement qu’il doit faire.

Le calcul du loyer mensuel hors charge est fait sur la même base que pour les autres baux ce qui représente un montant de 1 472,42 € HT auquel s’applique la réduction de 25 % décidée par le conseil communautaire en 2024 et s’appliquant sur l’ensemble des deux MSP, soit un loyer mensuel de 1 105 € HT.

Gérald LOMBARD précise que le dentiste sollicite la gratuité du premier mois où il ne sera pas en activité mais en installation de ses équipements.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à signer avec le dentiste un bail de 9 ans à compter du 5 mai 2025 au prix de 1 105 € HT par mois hors charges en lui octroyant une gratuité du 5 au 31 mai 2025.

9- Vote des comptes administratifs 2024 et des budgets primitifs 2025

Il est rappelé que conformément aux articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du CGCT, le Président en exercice ainsi que l’ex-Président en exercice durant la période du compte administratif peuvent participer aux débats sur les comptes administratifs mais doivent se retirer au moment du vote. En conséquence, Yannick TRABICHET devra se retirer au moment du vote des CA (Fabien TROMBERT est absent de la séance).

9.1- *Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps*

	Budget 2024	CA 2024	BP 2025
Fonct. Dép.	174 600 €	153 076,71 €	163 900 €
Fonct. Rec.	174 600 €	160 740,17 €	163 900 €
Fonct. Résultat	0,00 €	7 663,46 €	0,00 €
Invest. Dép.	0 €	0,00 €	0 €
Invest. Rec.	0 €	0,00 €	0 €
Invest. Résultat	0 €	0,00 €	0 €

9.1.1- *Approbation du compte de gestion 2024*

Le conseil communautaire, à l’unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps », dressé pour l’exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

9.1.2- *Vote du compte administratif 2024*

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2024 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d’un montant de 7 663,46 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d’un montant de 7 663,46 €.

9.1.3- *Vote du budget primitif 2025*

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2025.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps

Publié le : 04/09/2025 14:15 (Europe/Paris)
Collectivité : CC du Haut-Chablais
https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37238



9.2- Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

	Budget 2024	CA 2024	BP 2025
Fonct. Dép.	32 700 €	11 343,93 €	17 000 €
Fonct. Rec.	32 700 €	13 067,28 €	17 000 €
Fonct. Résultat		1 723,35 €	
Invest. Dép.	8 400,25 €	0,00 €	8 400,25 €
Invest. Rec.	8 400,25 €	8 400,25 €	8 400,25 €
Invest. Résultat		8 400,25 €	

9.2.1- Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9.2.2- Vote du compte administratif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2024 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 723,35 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 723,35 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

9.2.3- Vote du budget primitif 2025

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2025

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

9.3- Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

	Budget 2024	CA 2024	BP 2025
Fonct. Dép.	2 945 427,22 €	0,00 €	2 945 427,22 €
Fonct. Rec.	2 945 427,22 €	1 274 016,39 €	2 945 427,22 €
Fonct. Résultat		1 274 016,39 €	
Invest. Dép.	2 746 533,77 €	1 272 192,56 €	2 858 417,22 €
Invest. Rec.	2 746 533,77 €	0,00 €	2 858 417,22 €
Invest. Résultat		-1 272 192,56 €	

9.3.1- Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



9.3.2- Vote du compte administratif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement de 1 274 016,39 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 272 192,56 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement de 1 274 016,39 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 272 192,56 €.

9.3.3- Vote du budget primitif 2025

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2025.

Stéphane PUGIN-BRON précise que, concernant les budgets annexes des ZAE, les déficits constatés aux comptes administratifs 2024 seront comblés par les recettes issues des baux à construction et par un transfert en provenance du budget principal.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe ZAE du Vernay-Bron.

9.4- Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

	Budget 2024	CA 2024	BP 2025
Fonct. Dép.	2 070 938,88 €	1 327 689,63 €	2 070 938,88 €
Fonct. Rec.	2 070 938,88 €	1 603 092,38 €	2 070 938,88 €
Fonct. Résultat		275 402,75 €	
Invest. Dép.	1 985 938,88 €	1 828 159,07 €	1 985 938,88 €
Invest. Rec.	1 985 938,88 €	500 469,44 €	1 985 938,88 €
Invest. Résultat		- 1 327 689,63 €	

9.4.1- Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly », dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9.4.2- Vote du compte administratif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement de 275 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 327 689,63 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement de 275 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 327 689,63 €.

9.4.3- Vote du budget primitif 2025

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe ZAE de Moulin Dessailly.



9.5- Budget annexe – ZAE des Lanches

	Budget 2024	CA 2024	BP 2025
Fonct. Dép.	490 566,28 €	235 377,84 €	490 566,28 €
Fonct. Rec.	490 566,28 €	235 377,84 €	490 566,28 €
Fonct. Résultat		0,00 €	550 556,28 €
Invest. Dép.	337 200 €	450 655,98 €	550 556,28 €
Invest. Rec.	337 200 €	215 278,14 €	550 556,28 €
Invest. Résultat		- 235 377,84 €	

9.5.1- Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE des Lanches », dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9.5.2- Vote du compte administratif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui présente un équilibre en section de fonctionnement et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 235 377,84 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui présente un équilibre en section de fonctionnement et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 235 377,84 €.

9.5.3- Vote du budget primitif 2025

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 du budget annexe ZAE des Lanches.

9.6- Budget principal

9.6.1- Approbation du compte de gestion 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9.6.2- Vote du compte administratif 2024

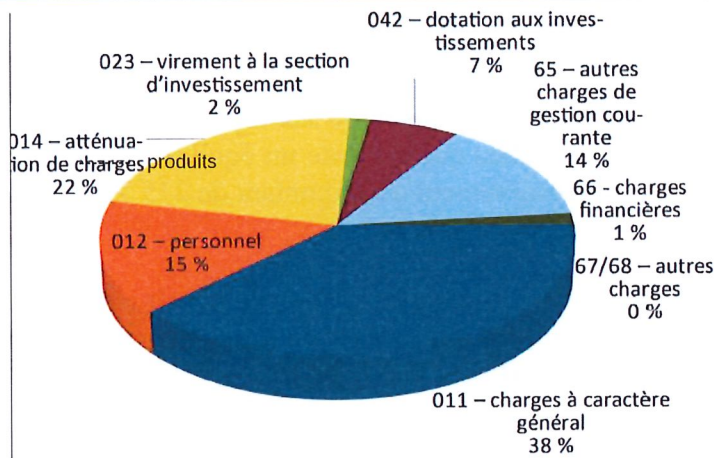
Madame la Présidente présente les éléments principaux du compte administratif 2024 transmis dans la note de synthèse du conseil.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		383 860,51	2 154 594,23	
Opérations exercice	19 956 275,58	23 570 340,30	8 800 790,12	10 242 086,26
TOTAUX	19 956 275,58	23 954 200,81	10 955 384,35	10 242 086,26
Résultat de clôture		3 997 925,23		-713 298,09
Reste à réaliser			5 157 200,00	2 327 000,00
TOTAUX	19 956 275,58	23 954 200,81	16 112 584,35	12 569 086,26
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 997 925,23		-3 543 498,09

	GLOBAL	
	Dépenses	Recettes
Résultat N-1	2 154 594,23	383 860,51
Opérations de l'exercice	28 757 065,70	33 812 426,56
TOTAUX	30 911 659,93	34 196 287,07
Résultat de clôture		3 284 627,14
Reste à réaliser	5 157 200,00	2 327 000,00
TOTAUX CUMULES	36 068 859,93	36 523 287,07
RÉSULTATS DÉFINITIFS		454 427,14



Chapitre	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Évolution CA2023/CA2024
011 – charges à caractère général	6 834 884 €	7 999 900 €	7 634 363 €	11,7 %
012 – personnel	2 809 656 €	3 505 300 €	3 356 146 €	19,5 %
014 – atténuation de charges produits	4 964 794 €	5 092 000 €	5 068 100 €	2,1 %
023 – virement à la section d'investissement	0 €	1 241 640 €	0 €	0,0 %
042 – dotation aux amortissements	949 224 €	1 579 100 €	990 596 €	4,4 %
65 – autres charges de gestion courante	2 334 636 €	3 290 960 €	2 561 572 €	9,7 %
66 – charges financières	292 818 €	383 900 €	345 112 €	17,9 %
67/68 – autres charges	20 497 €	19 700 €	386 €	-98,1 %
Total	18 206 509 €	23 112 500 €	19 956 275 €	9,6 %



Madame la Présidente rappelle ensuite les principaux investissements réalisés en 2024 :

Projet	Service	Montant TTC CA 2024	Subventions perçues au CA 2024		Remarques
			Montant	Origine	
Maison de l'intercommunalité	ADG	77 500 €			Concours, études et maîtrise d'oeuvre
Escalier du Coulet	ASC	23 500 €			Solde installation
Crèche de La Baume	CRE	30 800 €	6 472 €	CAF	MOE et premiers travaux
Déchetterie des Gets	DEC	407 300 €			Solde travaux
Modernisation et extension des PAV	DEC	688 500 €			Acquisition et pose CSE Morzine, Les Gets et Lullin
Écran géant terrain de Montriond	FOO	27 800 €			Compensé par diminution subvention SCMVA
Vestiaires Bellevaux	FOO	417 400 €	136 500 €	DETR et CD74	
Centrale traitement d'air du musée des Gets	MMM	27 300 €			Solde travaux 2024
Extension MSP du Brevon	MSP VB	196 800 €	43 600 €	DETR	Début travaux
Politique pour les saisonniers	SAI	2 331 900 €	476 300 €	DETR et Région	Logements Saint Jean d'Aulps et camping La Baume
Travaux sur sentiers	SEN	84 200 €	30 900 €	CD74 et Région	Travaux et balisage
Acquisition VL SPANC	SPANC	23 900 €			
Outil touristique numérique	TOU	45 800 €			
Modifications du PLUi	URB	46 000 €			
Matériel voirie	VOI	24 500 €			
Véhicule voirie	VOI	58 400 €			Dont 1 véhicule service bâtiment
Travaux sur routes	VOI	2 496 500 €			

Madame la Présidente rappelle que la prospective KPMG 2023 prévoyait une épargne nette annuelle de 1 M€ pour conserver une bonne santé financière de la collectivité. Cet objectif a été largement atteint en 2024 avec un montant d'épargne nette de 3,5 M€.

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2024. L'emprunt de 2,5 M€ prévu au budget primitif 2024 pour financer la politique en faveur des saisonniers (logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps et rénovation du camping de La Baume) ne sera au final réalisé qu'en avril 2025.

Le compte administratif 2024 présente un résultat positif de **454 427,14 €** après intégration des restes à réaliser. Elle précise que les détails de chaque chapitre ont été présentés dans la note jointe à la convocation.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024 du budget principal qui présente un résultat de clôture de 454 427,14 € après couverture des restes à réaliser.

9.6.3- Affectation des résultats 2024

- ✓ Excédent de fonctionnement 3 997 925,23 €
- ✓ Déficit d'investissement - 713 298,09 €
- ✓ RAR 2024 en dépenses 5 157 200,00 €
- ✓ RAR 2024 en recettes 2 327 000,00 €

Madame la Présidente propose d'affecter l'excédent de fonctionnement pour :

- 3 543 498,09 € en section d'investissement
- 454 427,14 € en section de fonctionnement

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

9.6.4- Vote du budget primitif 2025

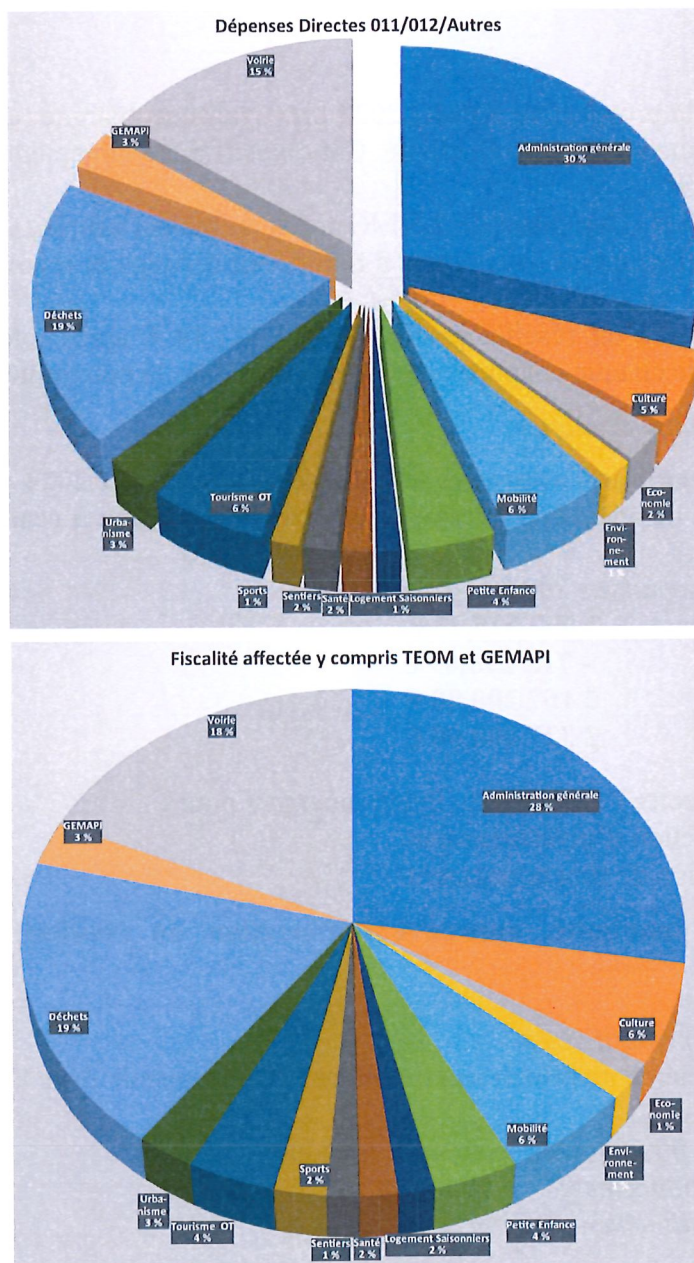
Madame la Présidente présente les éléments principaux du budget 2025 transmis dans la note de synthèse du conseil.

Le budget principal s'élève à **37 356 000 €** toutes sections confondues :

- 23 894 400 € en fonctionnement
- 13 461 600 € en investissement.

Évolution des charges de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Évolution BP2023/BP2024
011 – charges à caractère général	7 999 900 €	7 634 363 €	8 838 300 €	13,9 %
012 – personnel	3 505 300 €	3 356 146 €	3 615 500 €	4,6 %
014 – atténuation de charges	5 092 000 €	5 068 100 €	5 375 200 €	5,6 %
023 – virement à la section d'investissement	1 241 640 €	0 €	700 700 €	-69,7 %
042 – dotation aux amortissements	1 579 100 €	990 596 €	1 600 000 €	1,3 %
65 – autres charges de gestion courante	3 290 960 €	2 561 572 €	3 400 500 €	3,3 %
66 - charges financières	383 900 €	345 112 €	352 500 €	-8,2 %
67/68 – autres charges	19 700 €	386 €	11 700 €	-40,6 %
Total	23 112 500 €	19 956 275 €	23 894 400 €	3,4 %



Jean-Claude MORAND, vice-président en charge des déchets, souligne que la masse salariale proposée au service déchets a sensiblement augmenté mais il précise que cela ne concerne pas la création de poste supplémentaire. Stéphane PUGIN-BRON ajoute qu'effectivement le nombre de postes du service est identique à 2024. Toutefois, le budget prend en compte la totalité de certains postes qui ne sont pas occupés actuellement à plein temps pour diverses raisons (arrêt maladie longue durée, mi-temps thérapeutique, temps partiel sollicité par les agents,...) mais pour lesquels les agents sont susceptibles de revenir en cours d'année. Ceci conduit certainement à surdimensionner la masse salariale sur les plus gros services et en particulier le service déchets. Jean-Claude MORAND précise également qu'en tant que vice-président, il essaie de maîtriser au mieux les dépenses du service mais que des éléments extérieurs peuvent influencer les coûts. Ainsi, pour l'année 2025, il annonce que le STOC a augmenté le coût de la tonne incinérée ce qui impacte d'environ 80 000 € les dépenses de fonctionnement du service. Il souligne qu'il essaie de maintenir un autofinancement annuel du service d'environ 400 000 € par an afin de limiter au maximum le recours à l'emprunt pour les investissements. Par ailleurs, il annonce que la société Excoffier demande que désormais les refus de tri soient pris en charge par les intercommunalités d'origine des déchets. Pour la CCHC, cela conduirait à ramener ces refus de tri à l'usine d'incinération du STOC. Le conseil du STOC du mois de juin va devoir se positionner sur cette demande. Élisabeth ANTHONIOZ, en tant que déléguée de la CCHC au STOC, demande quelle position elle devra prendre sur ce sujet. Jean-Claude MORAND pense que la CCHC doit demander au STOC de valider cette demande d'Excoffier.

Yannick TRABICHET précise enfin qu'elle n'a aucun doute sur la maîtrise des dépenses du service déchets.



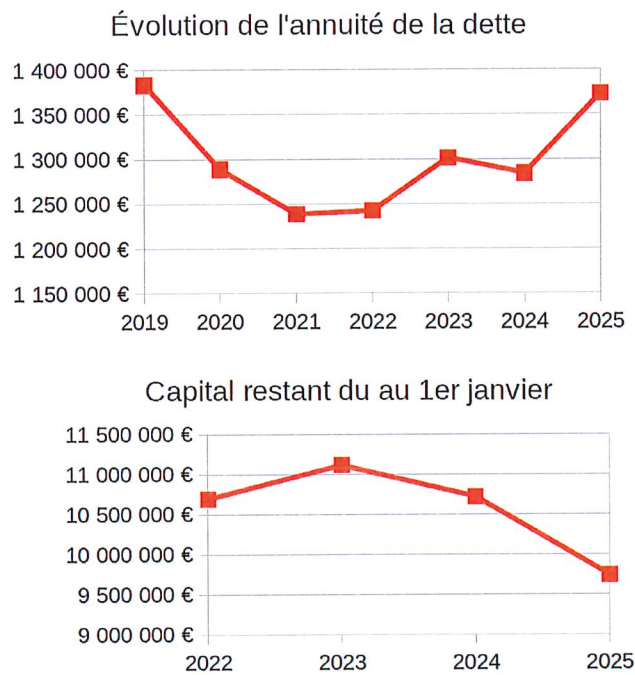
Josette VERNET se demande pourquoi les agents du Domaine de Découverte apparaissent sur le budget principal et pas sur le budget annexe du Domaine. Charles-Henri MONTET répond que si le personnel était affecté au budget annexe, l'équilibre serait impossible sans fixer des tarifs démesurés, le budget principal ne pouvant pas combler de manière régulière le déficit du budget annexe puisqu'il s'agit d'un SPIC.

Principaux programmes d'investissements prévus en 2025

Projet	Service	Montant TTC inscrit au BP 2025	Subventions inscrites au BP 2025		Remarques
			Montant	Origine	
Maison de l'intercommunalité	ADG	900 000 €			Budget global 2025-2027 : 4.9 M€ TTC
Contrat Haute-Savoie Nature 2025	AEF	118 000 €	46 800 €	CD74	y compris véhicule écogarde
Modernisation ascenseur des Hauts-Forts	ASC	240 000 €			Études et travaux
Réfection coursive du Snow	ASC	48 000 €			Sols et escalier
Crèche de La Baume	CRE	428 000 €	222 000 €	CAF et CD74	Solde travaux
Modernisation crèche des Gets	CRE	50 000 €			Étude de faisabilité
Acquisition terrain déchetterie Morzine	DEC	80 000 €			
Réfection déchetterie de Morzine – tranche 2025	DEC	150 000 €			Études et travaux (budget global entre 2,5 et 3,5 M€ HT)
Étude décharge du Couard	DEC	40 000 €			
Engin de collecte d'Avoriaz	DEC	1 030 000 €			Engin livré en janvier 2025
Camion de collecte Vallée d'Aulps	DEC	533 000 €			Livraison prévue en décembre 2025
Véhicules légers service déchets	DEC	47 000 €			1 VL et un petit engin Avoriaz
Modernisation et extension des PAV	DEC	276 000 €	56 000 €	Haute-Savoie Habitat	Morzine et EHPAD
Remise en état final du dépôt de La Baume	DEP	51 000 €			
Travaux divers DDVA	DOM	66 500 €			Scénographie et aménagements extérieurs
Travaux divers terrains de foot	FOO	39 500 €			Solde vestiaires Belleaux, sautoir et travaux divers
Mur d'escalade gymnase de St Jean	GYM	32 000 €			
Voles Vertes	MOB	200 000 €			Étude, MOE et travaux
Acquisition terrain MSP Vallée d'Aulps	MSP VA	260 000 €			
Extension MSP du Brevon	MSP VB	242 000 €	187 600 €	Région, CD74 et DETR	Solde travaux
Logements saisonniers Saint Jean	SAI	410 000 €			Solde travaux
Camping La Baume	SAI	40 000 €			Solde travaux
Travaux sur sentiers	SEN	206 500 €	68 200 €	CD74 et Région	Travaux, études, balisage et panneaux départ
Modifications du PLUi	URB	120 000 €			
Camion benne ampliroll voirie	VOI	213 000 €			Camion livré en 2024 mais payé en 2025
Matériel voirie	VOI	192 000 €			Renouvellement matériel dont chargeur télescopique 2024
Aménagement plateforme des serv. techn.	VOI	28 000 €			Travaux suite à construction siège
Travaux sur routes	VOI	4 781 800 €			
Étude pont de la Laplaz	ZAE	35 000 €			



Évolution de la dette



Vote de la fiscalité

TEOM

Jean-Claude MORAND rappelle qu’un lissage des taux avait été mis en place afin d’arriver en 2026 à un taux unique de 6,30 % (à l’exception d’Avoriaz qui resterait à 7% compte tenu du coût particulier de la collecte des déchets sur la station). Il propose de rester sur les taux cible de 6,30 % et 7 %, même si ceux-ci sont bien plus bas que les taux pratiqués par les autres EPCI de taille équivalente, mais attire l’attention sur le fait que ces taux devraient probablement être revus à la hausse si demain toutes les résidences secondaires étaient occupées car la production de déchets serait plus importante.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, vote les taux suivants pour 2025 :

Zone	Périmètre	Taux 2025
Zone 1	Bellevaux – Lullin – Vailly – Reyvroz - La Vernaz La Forclaz La Baume – Montriond – La Côte d’Arbroz Essert-Romand	6,47 %
Zone 2	Le Biot – Saint Jean d’Aulps	6,27 %
Zone 3	Seytroux	6,24 %
Zone 4	Morzine – Les Gets	6,17 %
Zone 5	Avoriaz	7,00 %

Taxe GEMAPI 2025

La taxe GEMAPI est censée compensée pour partie les dépenses de cette compétence, le reste provenant des recettes fiscales traditionnelles.

Compte-tenu des simulations liées au transfert de GEMAPI au SIAC au 1er janvier 2024 et aux travaux qui sont prévus, le conseil communautaire avait fixé le produit de cette taxe à 500 000 € en 2024.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, décide de conserver ce montant pour 2025.

4 taxes

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire que les bases prévisionnelles de la taxe d’habitation notifiées par les services fiscaux pour 2025 sont en baisse de 2,55 %, soit une perte d’environ 81 000 €.

Stéphane PUGIN-BRON donne lecture des explications données par la DDFIP ainsi que par le cabinet Ecofinance. En résumé, la baisse constatée fait suite à la prudence de la DDFIP quant à la fixation des bases prévisionnelles compte tenu des nombreux dégrèvements accordés en 2024.

Madame la Présidente propose éventuellement d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ceci pour être en cohérence avec ce qui a été décidé dans les communes stations notamment. Jean-François BERGER appelle à la vigilance car les taux de THRS ont déjà été majorés dans les communes et il pense que la perte de produit fiscal constaté s'explique par un transfert de la THRS vers la CFE. Charles-Henri MONTET souligne que cela pourrait effectivement être une explication mais que les bases prévisionnelles de CFE n'augmentent pourtant que de 2 %.

Compte tenu de ces incertitudes, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux qu'en 2024 :

- taxe d'habitation : 6,27 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,27 %
- cotisation foncière des entreprises : 26,79 %

Vote du BP 2025

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025.

10- Politique des saisonniers - souscription d'un emprunt

Afin de financer les travaux d'investissement liés à la politique des saisonniers (rénovation du camping de La Baume et construction de 24 logements à Saint Jean d'Aulps), un emprunt de 2,5 M€ avait été prévu dans le plan de financement. Initialement prévu en 2024, cet emprunt a été reporté au printemps 2025 afin de bénéficier de la baisse des taux et d'ajuster au plus juste son montant.

Le Bureau du 4 avril a souhaité diversifier le risque en proposant de contracter deux emprunts :

- ✓ 1 emprunt de 1,25 M€ en taux fixe auprès du Crédit Mutuel au taux de 3,55% sur 25 ans
- ✓ 1 emprunt de 1,25 M€ en taux variable auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 3,90% sur 25 ans, taux basé sur le Livret A plus 1,50 % (*taux actuel du Livret A : 2,40%*)

Madame la Présidente précise qu'au vu de l'évolution des taux du Livret A qui sont résolument tournés à la baisse, on pourrait potentiellement avoir un taux de 3,20 % dès août 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **décide de retenir les offres**
 - **du Crédit Mutuel pour 1,25 M€ au taux fixe de 3,55 % sur 25 ans**
 - **de la Caisse d'Épargne pour 1,25 M€ au taux du Livret A + 1,50 % sur 25 ans**
- **autorise la Présidente à signer les contrats de prêts correspondants**

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 13 mai 2025 à Bellevaux.

Au Biot, le 15 avril 2025

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD





Publié le : 04/08/2025 14:15 (Europe/Paris)

Collectivité : CC du Haut-Chablais

https://epci.intramuros.org/haut-chablais/documents_administratifs/37238